



MCR

## DECISION N° 24

FONCTION PUBLIQUE - AUTRE CATEGORIE DE PERSONNEL

### CONVENTION DE STAGE

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Madame Sandy PIERROT COUILLAUD souhaitant effectuer un stage au sein de l'école maternelle Gilberte Monne de Pompey du 8 au 28 juin 2026, dans le cadre d'une période de mise en situation en milieu professionnel,

Le Maire,

### DECIDE

- de signer une convention à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel, jointe en annexe, avec le lycée professionnel Simon Lazard - 25, rue Jean-Jacques Kieffer 57200 Sarreguemines - afin d'accueillir en stage Madame Sandy PIERROT COUILLAUD au sein de l'école maternelle Gilberte Monne de Pompey du 8 au 28 juin 2026.

Pompey, le 2 juin 2026



Le Maire,

Laurent TROGR LIC

